

Arrêté N° MA-ART-2024-168

OBJET : Arrêté de stationnement temporaire, 6 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le samedi 3 août 2024 à partir de 13h00

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par **Mme Océane LARCHER** visant à faire réserver trois places de stationnement devant le 6 rue d'Harcourt à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement, le samedi 3 août 2024 à partir de 13h00 ;

ARRÊTE

Article 1 – Trois places de stationnement sont réservées devant le 6 rue d'Harcourt à partir de 13h00.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **Mme Océane LARCHER,**
- Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 29 juillet 2024.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

P/0
